



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 4 avril 2012 - n°89/D030

Commission SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Réunion du 4 avril 2012

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	26

PROJET D'AVIS

Avis n° 1

Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur les **lignes de métiers bancaires**, et en approuve toutes les recommandations, qu'il suivra avec attention.

Il constate avec satisfaction la forte implication des différentes institutions présentes dans ce groupe et les propositions constructives qu'elles ont émises.

Il recommande qu'un point d'étape soit fait à l'automne 2012 sur les possibilités de détermination du périmètre de la **banque de détail** et d'établissement d'un compte d'activité.

Il propose que ce travail fasse l'objet d'une **communication** auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.

Il encourage la poursuite d'un **dialogue avec les banques** pour plus de transparence sur leurs comptes par lignes de métiers.

Avis n° 2

Le Conseil a pris bonne note des statistiques disponibles sur le **financement des collectivités locales**.

Il souhaite la mise à disposition publique d'une information agrégée sur la **structure de leur endettement**.

Il demande qu'un nouvel échange ait lieu, en présence de représentants des collectivités locales et des producteurs concernés sur les statistiques qui seraient nécessaires pour cela.

Avis n° 3

Le Conseil souligne l'importance du **suivi des crédits aux entreprises** mis en place par la Banque de France, mensuel pour les **PME**, trimestriel pour les **TPE** et apprécie que celui-ci fasse l'objet d'une communication régulière.

Avis n° 4

Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique pour décrire le **patrimoine des ménages** ainsi que leurs comportements financiers.

Il suivra avec attention les travaux de décomposition de ce patrimoine **par catégories de ménages**.

Il encourage l'étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee pour assurer la participation française au **projet Household Finance and Consumption Survey** qui permettra un important développement des comparaisons internationales des comportements des ménages.

Il se félicite de la prise en compte des préoccupations des chercheurs dans la définition de l'enquête et de l'ouverture aux données qui leur sera proposée.

COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Système financier et Financement de l'Économie
- 4 avril 2012 -

Président : Jean-Paul POLLIN, Professeur à l'université d'Orléans

Rapporteurs : Daniel GABRIELLI, Adjoint du directeur des statistiques monétaires et financières à la Banque de France
Ronan MAHIEU, Chef du département des comptes nationaux à l'Insee.

Responsable de la Commission : Christine THIESSET (01 41 17 50 46)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	5
I. Activités bancaires par lignes de métiers : présentation du rapport	5
II. Les finances locales	13
III. Crédits aux PME-TPE - Premiers résultats de la collecte trimestrielle	17
IV. Le patrimoine des ménages	19
V. Conclusion	25

LISTE DES PARTICIPANTS

Pierre	AUDIBERT	Conseil national de l'information statistique
Jean-Marc	BEGUIN	Insee
Brigitte	BELLOC	Direction générale des collectivités locales (Ministère de l'Intérieur)
Jean-Marc	BIENVENU	MGDIS - Éditeur de logiciels d'aide à la décision -
Omar	BIROUK	Banque de France
Michel	BOUTILLIER	Université Paris 10 Nanterre
Marc	CHAZELAS	Banque de France
Henry	CHEYNEL	Fédération bancaire française
Jézabel	COUPPEY-SOUBEYRAN	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Émilie	CRETE	Banque de France
Abderrahim	DOULAZMI	Chambre des commerces et de l'industrie de Paris
Alain	DUCHÂTEAU	Banque de France
Sylvie	DUMARTIN	Insee
Julie	FAURE	Direction générale des collectivités locales (Ministère de l'Intérieur)
Sandy	FRÉRET	Assemblée des départements de France
Laetitia	GABAUT	Observatoire de l'épargne européenne
Daniel	GABRIELLI	Banque de France
Luc	GOUPIL	Direction générale du trésor et de la politique économique (Ministère de l'économie)
Sylvain	GOUTERON	Banque de France
Geoffrey	LEFEBVRE	Insee
Ronan	MAHIEU	Insee
Laetitia	MENEAU	Autorité de contrôle prudentiel
Jean-Paul	POLLIN	Faculté de droit, d'économie et de gestion
Li	QIN KUHRY	INSEAD OEE DATA SERVICES
Corinne	REQUIER	Conseil national de l'information statistique
Dominique	ROUAULT	Conseil national de l'information statistique
Jean-Marie	ROUX	CGT Banque de France
Frédérique	SAVIGNAC	Banque de France
Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau Quételet
Christine	THIESSET	Conseil national de l'information statistique
Alain	TOURDJMAN	Centre national des caisses d'épargne
Thomas	VALLI	Association française de gestion financière
Anne-Claude	VANDERMOLEN	Banque de France
Dalila	VIENNE	Conseil national de l'information statistique
Jean-Pierre	VILLETTE	Banque de France

La séance est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de Jean-Paul POLLIN.

Introduction

Jean-Paul POLLIN

Nous accueillons Pierre AUDIBERT, qui succède à Philippe Cuneo au poste de Secrétaire Général du Cnis.

Pierre AUDIBERT

J'exerce par ailleurs des fonctions à l'Insee en tant que Directeur de la diffusion et de l'action régionale.

Jean-Paul POLLIN

Ce rapprochement avec la Direction de la diffusion du Cnis pourra nous être utile pour mieux faire connaître les travaux du Cnis et notamment ceux de la Commission Système financier.

Nous aborderons aujourd'hui le rapport sur les lignes de métiers bancaires, puis la question du financement des collectivités territoriales, qui prend de l'importance ne serait-ce qu'en raison des articles de presse faisant état des difficultés des collectivités locales à se financer.

Nous ferons ensuite un point sur l'enquête crédit aux PME et TPE, qui est devenue trimestrielle depuis l'été dernier. Sur le sujet des conditions de crédit aux entreprises circulent également des informations qui ne sont pas toujours exactes. Il est donc nécessaire de disposer de données fiables sur cette question.

Enfin, nous parlerons des évolutions de l'enquête sur le patrimoine des ménages.

I. Activités bancaires par lignes de métiers : présentation du rapport

Jean-Paul POLLIN

Le groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, présidé par Alain Duchateau, s'inscrit dans la continuité du rapport De Margerie sur les groupes financiers, qu'il complète s'agissant de la désagrégation des activités bancaires.

Alain DUCHATEAU, Banque de France

1. Genèse, objectifs et méthode

Notre groupe de travail avait effectivement vocation à prolonger le rapport De Margerie, avec pour objectifs de :

- proposer une définition des activités des groupes financiers et apprécier le niveau de découpage souhaitable pour une analyse cohérente ;
- réfléchir à la problématique des données sur base consolidée et des données sur base sociale ;
- proposer une liste des informations dont il serait souhaitable de disposer pour chaque activité ;
- définir le niveau nécessaire d'agrégation des statistiques de groupe pour les publier en respectant les contraintes de confidentialité ;
- sur la base des lignes de métiers retenues, proposer éventuellement une nouvelle nomenclature d'activité plus adaptée.

En termes de fonctionnement, le groupe de travail a débuté ses travaux en septembre et disposait d'un délai de 6 mois pour la rédaction du rapport. Il était composé de 7 membres représentant la Banque de France, l'Autorité de Contrôle Prudentiel, l'Insee, l'université et une association professionnelle de la banque.

Le groupe de travail a tenu 11 réunions dont 8 réunions d'audition d'acteurs représentant l'autorité des normes comptables, les utilisateurs des données bancaires (analystes actions, analystes obligations, une agence de notation), le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et les professionnels de la banque au travers de deux membres de BNP Paribas. Nous avons également recueilli le point de vue de Gilles Pouzin, journaliste et syndicaliste et membre du bureau du CNIS.

Par ailleurs, le GT a effectué une analyse approfondie de la communication financière des grandes banques françaises pour la caractériser et la comparer avec celle d'autres grandes banques européennes.

2. Principaux constats du rapport

L'information disponible est relativement abondante parce qu'elle est construite autour du compte de résultat, élément qui intéressait le plus les analystes et les agences de notation historiquement. Le PNB (produit net bancaire), les charges et le coût du risque y sont systématiquement communiqués pour chaque ligne de métier. Les agences de notation et les analystes se disent globalement satisfaits de l'information sur le compte de résultat.

L'information de bilan par ligne de métier en revanche est moins abondante.

La norme comptable IFRS 8 dont relèvent les banques est peu contraignante dans la mesure où elle les invite à privilégier la vision du management des métiers bancaires, ce qui a pour incidence une segmentation opérationnelle non homogène entre les différents groupes. L'activité auprès des collectivités locales par exemple peut être classée dans la banque de financement ou la banque de détail.

Par ailleurs, le périmètre associé à chacun des métiers peut varier d'un groupe à l'autre pour des raisons historiques et stratégiques. La diversité des conventions internes de refacturation de la ressource aux différents métiers renforce l'hétérogénéité entre les comptes des groupes. Les données relevant de ces conventions ne sont pas retracées dans la communication extérieure des banques.

Afin d'améliorer la comparabilité sur l'information sectorielle, le groupe de travail a examiné la possibilité d'obliger les banques à reporter au régulateur par centre de profit selon une grille analytique standard. Néanmoins, le nombre de centres de profits est très élevé et le regroupement selon une grille standard nécessiterait un retraitement coûteux et conduirait, tant du point de vue des banques que du régulateur, à une représentation non efficiente car ne renvoyant pas à la manière dont les banques sont organisées.

Le groupe de travail s'est également posé la question de la séparation de la banque de détail et de la banque d'investissement, qui est proposée dans le cadre de la Commission Vickers en Grande Bretagne et sur laquelle se penche la Commission Liikanen pour le compte de la Commission européenne. Sur ce point, le groupe de travail n'a pas voulu préjuger des conclusions de la Commission européenne. Par ailleurs, l'adaptation de la nomenclature des activités financières ne pourra intervenir qu'à moyen terme compte tenu du chantier international qui a donné lieu à des réformes des comptes nationaux en 2008 et qui se termine à peine.

En revanche, il peut être répondu au besoin d'informations supplémentaires sur les métiers en décomposant le produit net bancaire entre les revenus d'intérêt, les commissions et les autres types de revenus. Au niveau des encours de crédits, l'information peut être complétée par des éléments sur les actifs pondérés par les risques, le niveau des créances douteuses, le taux de couverture des créances douteuses par les provisions.

Les banques communiquent sur leur liquidité globale. Néanmoins, une réflexion pourrait s'ouvrir sur une mesure de la liquidité par métier en réponse aux attentes des analystes. Sur ce point, le GT a pris note des contraintes des producteurs, qui mettent en avant le fait qu'il sera nécessaire d'attendre que les métiers s'approprient pleinement les indicateurs de liquidité avant d'être en mesure de les rendre publics. Par ailleurs, certaines informations de la banque de financement et d'investissement sont d'une pertinence limitée car très mouvantes. Enfin, les producteurs sont attentifs à ne pas révéler d'information confidentielle, s'agissant notamment du coût de financement des métiers. D'une manière générale, les banques soulignent que l'information est déjà très riche et que le problème relève davantage de la communication que de la richesse des informations.

3. Recommandations

Le GT émet des recommandations à l'attention des pouvoirs publics et à l'attention des banques. S'agissant des pouvoirs publics, l'ACP publie déjà dans son rapport annuel une information agrégée par ligne de métier pour les banques françaises autour des trois métiers que sont la banque de détail, la banque de financement et d'investissement et la gestion d'actifs. Pour chacun de ces métiers, l'ACP fournit le PNB et le coût du risque. Le GT recommande que l'ACP détaille davantage les éléments de son rapport annuel, dans le respect de la confidentialité. En banque de financement et d'investissement par exemple, il est possible de distinguer les activités de financement des activités d'investissement. En banque de détail, il est possible de distinguer la banque de détail en France de la banque de détail à l'étranger et les financements spécialisés.

Par ailleurs, le GT recommande à la Banque de France et à l'Insee d'étudier la possibilité d'établir un compte d'activité de la banque de détail en France. En effet, le GT reconnaît que la dimension géographique n'a de pertinence que pour la banque de détail. Le rapprochement entre les activités de BFI et de gestion d'actifs et la zone géographique fait peu de sens sachant que les banques disposent d'une large latitude en termes de lieu d'enregistrement de leurs opérations.

Afin de s'inscrire au niveau des meilleures pratiques européennes en matière de communication sur les lignes de métiers, le GT propose aux banques de publier pour chaque ligne de métier les encours de crédits, de dépôts et de créances douteuses, le taux de couverture de ces créances et les encours d'actifs pondérés par les risques. Le GT recommande également de développer de nouveaux indicateurs sur la structure de financement de chaque métier, le coût de financement et la liquidité afin de répondre aux attentes des analystes. Il conviendrait enfin d'améliorer le détail des revenus au sein du compte de résultat.

Les recommandations du groupe de travail se veulent pragmatiques dans la mesure où elles ne sont pas subordonnées à des changements réglementaires ou institutionnels mais s'inscrivent dans le contexte existant. Néanmoins, elles pourraient se trouver accélérées en fonction de la réflexion européenne en matière de délimitation des activités de banque de détail et de banque d'investissement. Il convient également de poursuivre la réflexion sur les métiers bancaires en fonction de la réflexion engagée par l'Insee sur le profilage des groupes non financiers.

4. Débat

Jean-Paul POLLIN

Je considère qu'en l'état actuel des choses, le rapport sur les lignes de métiers bancaires est allé aussi loin que les conditions le permettaient. L'objectif de ce groupe technique à dimension réduite était d'étudier la possibilité d'une comptabilité détaillée par lignes de métiers. Les banques ont toujours affirmé qu'elles publient de nombreuses données, ce qui est vrai. Néanmoins, cette information publiée en ordre dispersé apporte peu de données sur les activités bancaires et ne permet pas de juger des économies d'échelle ou des synergies entre activités, raisons mises en avant par les banques pour justifier leur refus de la séparation des activités et l'excellence du modèle de la banque universelle. Cette question nous tenait donc à cœur et je remercie le groupe de travail ainsi que son Président pour le travail réalisé.

Nous devons définir une démarche pour que les recommandations du groupe de travail soient suivies d'effet.

Henri CHEYNEL, Fédération bancaire française

Je suis admiratif du travail fourni par le groupe pour transformer les auditions en un rapport cohérent dans un temps très court. Nous pouvons également nous réjouir que l'ensemble des parties prenantes aient collaboré activement à ces travaux. L'un des principaux constats est qu'en matière bancaire et financière, nous ne souffrons pas d'un manque d'information mais d'un manque d'organisation et d'explication de l'information.

S'agissant des recommandations, il me semble qu'il existe un déséquilibre entre la recommandation 3 et la recommandation 4 (pages 34 et 35) dans la mesure où la recommandation 3 est très détaillée et très spécifique tandis que la recommandation 4 demande plus de détails sur les revenus en décomposant le PNB entre intérêts et commissions. Cette décomposition des revenus me semble déjà largement pratiquée dans les documents de référence qui accompagnent les rapports financiers et qui sont extrêmement détaillés. La seconde partie de la recommandation 4 sur les autres types de revenus pour chacune des

lignes de métiers résume l'ensemble du rapport De Margerie. Il serait effectivement nécessaire de détailler l'information sur les autres types de revenus pour chacune des lignes de métier.

La recommandation 3.2 en revanche est très détaillée et s'inscrit en avance sur l'actualité, en l'absence de détail sur les ratios de liquidité. J'aurais souhaité que la dominante de la recommandation 3 réside dans le point 3.1, qui demande aux banques françaises de s'aligner sur les meilleures pratiques européennes.

Pour ce faire, je suggère que le paragraphe 3.2 commence par « Ainsi » ou « Par exemple ». Le point 3.2 constituerait ainsi l'application de la demande exprimée au point 3.1, ce qui permettrait d'éviter la critique des banques qui craindraient d'être les plus exposées en termes d'information au niveau européen.

Alain DUCHATEAU

La recommandation 3.2 ne vise pas à faire œuvre normative en matière de communication des banques sur la liquidité. Dans ce domaine, les dispositions réglementaires ne sont pas encore fixées et une période d'évaluation doit précéder la finalisation des textes en matière de liquidité. Par conséquent, la communication sur la liquidité reste à venir. Actuellement, les grands groupes communiquent sur leur liquidité globalement et non par ligne métier. Par conséquent, la recommandation de Monsieur CHEYNEL consistant à demander aux banques françaises de se porter au niveau des bonnes pratiques correspond à l'esprit du rapport.

Jean-Paul POLLIN

Je suis également favorable à la proposition d'Henri CHEYNEL.

Michel BOUTILLIER, Université Paris 8

Le rapport met en évidence une seule ligne de métier, la banque de détail, ce qui illustre les difficultés posées par la question de la comptabilité des activités bancaires par lignes de métier.

S'agissant de la recommandation 2, l'information détaillée sur la banque de détail sera peu exploitable si elle est produite de manière isolée des autres corpus. Il conviendrait de s'assurer que le cadre comptable qui sera utilisé pour produire l'information sur la banque de détail soit strictement identique au cadre comptable général, afin de disposer d'une vision précise des comptes des autres activités. L'information détaillée sur la banque de détail ne pourra être pleinement exploitée que si le cadre comptable utilisé pour produire les informations sur la banque de détail est homogène avec le cadre comptable général. Il conviendrait de compléter la recommandation 2 en ce sens.

L'information publiée par les autorités de tutelle sur les intérêts est abondante. Elle l'est beaucoup moins sur les commissions. Or c'est sur les commissions que les activités présentent une forte hétérogénéité. Il est donc souhaitable de détailler l'information sur les commissions. Par conséquent, la recommandation 4 pourrait être précisée en mettant l'accent sur la ventilation des commissions.

Jean-Marie ROUX, CGT Banque de France

Nous attendions beaucoup du rapport sur les lignes de métiers bancaires et même si certains points restent en suspens, le groupe de travail est allé aussi loin que possible en l'état actuel des choses. Nous souhaitons désormais connaître la suite qui sera donnée aux recommandations adressées à l'ACP et aux banques.

Alain DUCHATEAU

Le rapport propose de détailler le compte d'activité de la banque de détail uniquement parce que c'est la seule activité susceptible de faire l'objet d'un découpage géographique pertinent. Le cadre de la comptabilité nationale retrace l'activité effectuée en France. Or il est impossible de retracer l'activité de la banque de financement et d'investissement en France sans une démarche de normalisation beaucoup plus considérable que celle qui devrait permettre de détailler la banque de détail. La communication financière des banques distingue déjà la banque de détail en France de la banque de détail à l'international. En revanche, elle ne distingue pas les activités de BFI ou de gestion d'actifs selon des critères géographiques, ces activités étant par nature internationales. Le rapport De Margerie soulignait déjà la difficulté du passage

entre les soldes tirés de la comptabilité commerciale, des banques, comme le produit net bancaire et ceux de la comptabilité nationale, comme la valeur ajoutée.

La demande visant à détailler les commissions mériterait un dialogue avec les banques. La Fédération bancaire française a indiqué que de nombreuses données existent déjà en la matière. Néanmoins, l'examen des rapports d'activité des quatre grands groupes bancaires français a permis de constater que la décomposition des commissions n'existe pas pour tous les métiers. Il convient d'attendre les discussions avec les banques pour savoir dans quelle mesure il est possible de détailler davantage les commissions.

Jean-Paul POLLIN

La demande visant à détailler l'information concernant la banque de détail revêt un caractère stratégique. En effet, c'est par la construction d'une maquette sur la banque de détail que l'impact des nouvelles réglementations sur le coût du crédit pourra être mesuré.

Par ailleurs, les autres grands métiers que sont la BFI et la gestion d'actifs recouvrent des activités nombreuses et variées. Une présentation détaillée des données de ces métiers nécessiterait donc des retraitements extrêmement fins. Améliorer le niveau de détail des informations sur la banque de détail constituerait déjà un progrès important.

Jean-Marc BEGUIN, Insee

La difficulté concernant le découpage des activités à l'échelon national vaut d'une manière générale pour toutes les entreprises. Elle est d'autant plus forte pour les groupes bancaires, qui consolident leurs comptes au niveau mondial et pour qui un découpage à l'échelon national ne fait pas de sens.

Le cœur du profilage se situe à l'intersection entre l'affectation d'une activité à un territoire et sa mesure au niveau du monde comme la voit le groupe, qu'il soit bancaire ou non. Les groupes non-bancaires ne retracent pas nécessairement la localisation de la production et de la commercialisation dans leur rapport d'activité. Pour les activités bancaires, dont la production n'est pas physique, la notion même de localisation a peu de sens. La référence d'une transaction bancaire ou d'un prêt à un territoire est d'une pertinence limitée.

Par ailleurs, comment évaluez-vous les chances de porter les recommandations du rapport à un niveau européen ? Envisagez-vous de le transmettre à la BCE et autres banques européennes ?

Alain DUCHATEAU

La réflexion sur la séparation éventuelle de la banque de détail et de la BFI est en cours au niveau de la Commission Européenne. Les résultats de la Commission Liikanen sont attendus pour le mois de septembre. A ce stade, nous ne pouvons que prévoir différents scénarios. La première possibilité serait le *statu quo*. Dans un second scénario, des travaux complémentaires seront nécessaires pour préciser le contour des activités devant être séparées. La réflexion sur le périmètre des métiers suscitera alors de l'intérêt pour les efforts déployés en ce domaine dans certains pays comme le Royaume-Uni. Si la Commission Européenne décidait de s'engager sur une voie plus normative des métiers bancaires, elle ne pourra se contenter d'utiliser la norme IFRS 8 et elle devrait ouvrir un chantier réglementaire conséquent. Dans ce contexte, toutes les réflexions seront utiles et notre rapport sur les lignes de métiers pourra y contribuer.

Jean-Marc BEGUIN

Il serait nécessaire de le traduire en anglais si nous voulons qu'il porte au niveau européen.

Jean-Paul POLLIN

Nous en convenons.

Par ailleurs, nous pouvons dire que la notion de territoire fait sens essentiellement pour la banque de détail.

Deux des cinq recommandations du rapport s'adressent à l'ACP d'une part, à la Banque de France et à l'Insee de l'autre. Nous les interrogerons donc sur la manière dont ils envisagent d'y répondre. Pour les trois autres recommandations, nous ne pouvons que discuter avec les représentants des banques.

Nous avons retenu de l'audit de l'ACP qu'elle fournit un important travail pour retraiter certaines statistiques et les harmoniser par lignes de métiers. En revanche, l'ACP a indiqué que ces données ne sont pas publiables en l'état. Nous souhaitons qu'elles soient publiées à un niveau agrégé.

Laetitia MENEAU, Commission Bancaire

Nous allons nous appuyer sur la recommandation 1 pour améliorer la granularité des informations du rapport annuel de l'ACP. Nous avons engagé des travaux à ce propos et espérons réaliser une première avancée dans le cadre du rapport annuel sur l'exercice 2011. Cette avancée portera en premier lieu sur la différenciation des lignes de métiers, en distinguant la banque de financement de la banque d'investissement. Au sein de la banque de détail, nous distinguerons les activités en France, les activités à l'étranger et les financements spécialisés.

Nous étudierons les autres demandes, concernant notamment la question de la dispersion, dans un second temps. La dimension du secteur financier français est particulière dans la mesure où très peu d'établissements concentrent la totalité de l'activité. Par conséquent, nous ne pouvons nous avancer sur les indicateurs de dispersion à ce jour.

Jean-Paul POLLIN

Nous nous réjouissons de cette première avancée.

S'agissant de la recommandation 2, la réalisation d'un compte d'activité pour la banque de détail nécessiterait un travail conjoint de l'Insee et de la Banque de France, ainsi que la collecte d'informations complémentaires auprès des banques.

Ronan MAHIEU, Insee

Des postes très importants tels que la masse salariale ne sont pas ventilés dans les rapports annuels des grandes banques. Par conséquent, nous aurions besoin d'informations qui ne peuvent être fournies que par les banques.

Jean-Marc BEGUIN

La question se ramène à une discussion avec la Banque de France pour savoir si elle dispose déjà des éléments qui permettraient ensuite l'élaboration de ce compte, ou s'il est nécessaire de bâtir un questionnaire. Dans ce second cas, l'existence même de ce questionnaire produirait de la norme. Il est difficile d'apprécier la faisabilité d'un questionnaire qui demanderait aux banques de détailler la masse salariale de la banque de détail.

Alain DUCHATEAU

A la page 51, le rapport recense les données nécessaires *a minima* pour la réalisation d'un compte d'activité simplifié. Certaines sont vraisemblablement disponibles pour la banque de détail en France telles que les encours de crédits et de dépôts. Les données concernant les salaires et les cotisations se rapportant à la banque de détail en France seront plus difficiles à obtenir car la comptabilité sociale inclut nécessairement la masse salariale de collaborateurs qui travaillent également pour la banque de financement et d'investissement.

Si vous souhaitez fixer une échéance, nous pouvons réaliser d'ici octobre ou novembre une étude sur les données disponibles et celles nécessitant une collecte complémentaire.

Jean-Paul POLLIN

Nous retenons cette proposition.

Par ailleurs, je propose que la Commission du Cnis consulte les banques sur les recommandations du rapport les concernant.

Henri CHEYNEL

Il conviendra néanmoins d'attendre la finalisation du processus Bâle 3.

La Fédération bancaire n'est pas productrice de chiffres. En revanche, elle peut transmettre des messages aux banques. J'ai adressé une note sur le rapport à la Direction de la FBF, en l'avertissant qu'il aurait une certaine publicité et en lui rappelant également l'autorité du Cnis. Les recommandations du rapport devraient donc être transmises aux banques.

Par ailleurs, la Commission Système financier devra suivre la mise en œuvre des recommandations du rapport par les banques. Par conséquent, il conviendrait de créer un petit groupe permanent chargé d'étudier très en détail les rapports d'activité des banques afin de mesurer les progrès réalisés ou restant à réaliser. Bâle 3 rentre en application plus tôt qu'initialement prévu et les rapports financiers comporteront probablement de plus en plus d'informations pour répondre aux attentes du marché sur les engagements prudentiels.

Enfin, la Fédération bancaire est en mesure d'apporter un éclairage sur la question de la masse salariale.

5. Proposition d'avis

Dalila VIENNE soumet à la Commission le projet d'avis suivant :

« Le Conseil salue la qualité et l'importance des travaux du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires et en approuve toutes les recommandations, qu'il suivra avec attention.

Il constate avec satisfaction la forte implication des différentes institutions présentes dans ce groupe et les propositions constructives qu'elles ont émises.

Il recommande qu'un point d'étape soit fait à l'automne 2012 sur le compte d'activité de la banque de détail.

Il propose que ce travail fasse l'objet d'une communication auprès des banques, institutions et médias spécialisés dans le domaine.

Il encourage la poursuite d'un dialogue avec les banques pour plus de transparence sur leurs comptes par lignes de métiers. »

Alain TOURDJMAN, BPCE

La question du périmètre de la banque de détail est essentielle. Elle devrait donc être incluse dans le point d'étape. Les banques communiquent une information extrêmement abondante à l'ACP, à qui nous faisons confiance pour déterminer quel type d'information peut être mis à disposition.

Jean-Paul POLLIN

Nous avons pu constater en effet que l'ACP est très attachée au respect de la confidentialité. Le périmètre des métiers de BPCE est plus facile à cerner compte tenu de la séparation entre Natixis et la banque de détail.

Alain TOURDJMAN

Le rapport montre les différences très significatives de périmètre sur la banque de détail. Le compte d'activité structure la représentation du sujet. En l'absence de suffisamment de doctrines établies par la France, ce sont celles d'autres pays qui s'imposent aux banques françaises. La définition du périmètre de la banque de détail nécessite de définir une doctrine en phase avec la façon dont les banques françaises réalisent leur métier, c'est-à-dire en finançant l'économie à un coût peu élevé. La banque de détail est à peine à l'équilibre sur les ménages et en déficit sur les collectivités locales en matière de ressources/emplois. Le sujet est donc essentiel et sa spécification permettra de l'appréhender de façon objective et dépassionnée, en travaillant sur des données officielles.

Jean-Paul POLLIN

C'est effectivement notre objectif.

Dalila VIENNE

Je propose de reformuler ainsi le troisième paragraphe : « *Il recommande qu'un point d'étape soit fait à l'automne 2012 sur la détermination du périmètre de la banque de détail et la possibilité d'en établir un compte d'activité.* »

Ronan MAHIEU

Il n'existe pas de référence absolue pour définir le périmètre de la banque de détail. Sa définition nécessite donc une réflexion avec les professionnels.

Alain DUCHATEAU

Chaque groupe bancaire possède son propre périmètre de banque de détail, que l'ACP reprend dans son rapport. Il n'existe donc aucune normalisation mais le rapport de l'ACP reflète l'organisation des banques. L'harmonisation n'est peut-être pas possible mais nous pouvons partir de la déclaration du périmètre pour chaque banque.

Jean-Marc BEGUIN

Quelle que soit la solution retenue, l'important est que l'ensemble des variables renseignées dans le compte se réfère bien au périmètre qui aura été défini. L'information concernant la masse salariale doit correspondre au même périmètre que celui auquel se réfère l'information concernant les commissions. Le fait de baser l'information sur des ensembles apparaissant clairement dans l'organisation de la banque permet au moins de s'assurer de la cohérence des différentes données d'un métier. La stabilité du périmètre est également essentielle.

Ronan MAHIEU

Les périmètres retenus par les banques évoluent dans le temps au gré des changements de dirigeants, ce qui risque de nuire à l'interprétation de l'évolution des comptes dans le temps. Par conséquent, du point de vue de la comptabilité nationale, nous plaçons pour un minimum d'harmonisation et de stabilité des périmètres.

Laetitia MENEAU

L'application de la recommandation 1 vise à permettre la publication de données plus détaillées. Néanmoins, l'ACP ne s'inscrit pas dans une démarche de normalisation. Par conséquent, je suggère au Cnis de recommander qu'un point d'étape soit fait non sur la détermination du périmètre de la banque de détail, ce qui renverrait à la normalisation, mais sur les possibilités de détermination du périmètre de la banque de détail.

Le troisième paragraphe de l'avis est reformulé ainsi : « *Il recommande qu'un point d'étape soit fait à l'automne 2012 sur les possibilités de détermination du périmètre de la banque de détail et d'établissement d'un compte d'activité.* »

L'avis est adopté à l'unanimité.

II. Les finances locales

Jean-Paul POLLIN

Il peut exister un recoupement entre la Commission Système financier et la Commission Services publics et services aux publics, qui traite également des collectivités locales. Au sein de la Commission Système financier, nous nous intéressons essentiellement à la question du financement des collectivités locales.

1. Présentation des sources disponibles

Brigitte BELLOC, Direction générale des collectivités locales

Le département des études et des statistiques locales suit les finances des collectivités locales à partir des budgets primitifs votés avant l'exercice et des comptes administratifs votés en fin d'exercice. Ces informations sont collectées individuellement sur les régions, les départements, les établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre et les grandes communes. Ces comptes comportent un rapport sur l'état de la dette mais la DGCL ne peut que saisir les indicateurs essentiels sur les finances.

Aussi nous ne disposons pas d'informations sur l'ancienneté et la structure des emprunts. A ce jour, l'information publiée par la DGCL sur l'endettement des collectivités locales se limite au stock et aux flux de dette pour chaque collectivité. Elle est disponible sur le site internet de la DGCL.

Néanmoins, la dématérialisation des actes budgétaires nous permettra à terme de récupérer l'ensemble des comptes administratifs par voie électronique et d'exploiter ces informations systématiquement.

2. Mode de financement des collectivités locales

Julie FAURE, Direction générale des collectivités locales

La problématique des emprunts structurés a conduit le ministère du budget à réaliser des travaux d'amélioration de l'information sur la dette financière des collectivités locales. En effet, la crise financière de 2008 a révélé que certains emprunts structurés pouvaient entraîner une très forte augmentation des taux d'intérêt appliqués aux collectivités. Le Gouvernement a donc décidé d'améliorer l'information financière qui figure dans les documents budgétaires et comptables des collectivités pour éclairer leurs lecteurs sur la composition de la dette financière ainsi que sur les risques encourus.

Dans un premier temps, nous avons créé une nouvelle annexe présentant la répartition de l'encours de dette en fonction des risques liés aux structures et aux indices sous-jacents par un arrêté du 16 décembre 2010. Nous nous sommes basés pour ce faire sur la double cotation élaborée par la charte de bonne conduite signée en 2009 sous l'égide d'Eric Gissler, inspecteur général des finances et médiateur des emprunts à risques du secteur local. La charte, signée par certains établissements bancaires et certaines associations d'élus comprend un tableau permettant de classer les emprunts selon le risque. La nouvelle annexe reprend cette double cotation et vise à évaluer la concentration et la répartition des produits structurés dans l'encours de dette des collectivités locales. Elle permet d'évaluer le niveau de risque de façon agrégée et doit désormais figurer dans les comptes des collectivités. Néanmoins, certaines petites communes ignorent encore son existence.

Dans un second temps, nous avons rénové l'ensemble des annexes sur l'état de la dette dans le cadre de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics du 8 juillet 2011 définissant un socle minimal d'informations comptables sur les dettes financières à mentionner en annexe des comptes. L'objectif était d'améliorer l'information générale sur l'endettement des collectivités et de fiabiliser l'information sur le niveau de risque pris par les collectivités locales.

Les travaux de rénovation des annexes ont porté en particulier sur les caractéristiques spécifiques liées aux dettes complexes et ont permis d'ajouter de nouvelles informations. Les collectivités sont notamment amenées à communiquer les dates des périodes bonifiées quand elles existent, le taux minimal et le taux

maximal de l'emprunt, ainsi que le coût de sortie. Les travaux ont également porté sur les opérations de couverture et les opérations de refinancement et de renégociation. Les informations sur les opérations de couverture visent à mettre en miroir le notionnel sur lequel porte la couverture et l'emprunt, sachant que si les collectivités ont intérêt à mener une gestion active de leur dette, elles n'ont pas vocation à spéculer et prendre des risques. L'annexe vise également à faire apparaître la référence du taux avant et après couverture pour s'assurer que l'instrument a pour objectif de couvrir les risques.

Ces informations dont le principal objectif est d'améliorer la connaissance sur l'endettement des collectivités ne sont pas exploitables statistiquement dans l'attente de la dématérialisation. Néanmoins, les données de la nouvelle annexe seront utilisées dans l'immédiat pour l'élaboration d'un rapport que le Gouvernement doit remettre au Parlement selon l'article 5 de la loi de finances rectificative. Ce rapport vise à recenser les emprunts structurés conclus entre les établissements de crédit et les collectivités territoriales et organismes publics qui comportent soit un risque de change, soit des effets de structure cumulatifs ou dont les taux évoluent en fonction d'indices à fort risque.

Jean-Paul POLLIN

A quelle date les caractéristiques de l'endettement des collectivités locales pourront-elles être communiquées ?

Julie FAURE

Les données existent et peuvent être consultées sachant que les budgets des collectivités sont publics. En revanche, leur agrégation nécessiterait un important travail de saisie manuelle. Dans l'immédiat, la saisie est limitée aux données nécessaires à la rédaction de rapports spécifiques. Pour une information plus globale sur le profil d'endettement des collectivités, il convient d'attendre la mise en place de la dématérialisation, qui vient d'être lancée.

Brigitte BELLOC

L'article 108 de la loi de finance 2012 prévoit que le Gouvernement dépose en annexe au projet de loi de finance un rapport qui comportera une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que l'évolution de la dette des collectivités territoriales. Ce rapport serait élaboré à partir des informations des plus grandes collectivités. Si le planning est respecté, le Gouvernement doit remettre ce rapport sur l'état de la dette au Parlement à l'automne et ces informations seront publiques. Il convient au préalable d'adopter un décret prévoyant la liste des informations qui seront demandées aux collectivités locales.

Jean-Paul POLLIN

Sera-t-il possible de faire un point sur ce rapport à l'automne ?

Brigitte BELLOC

Nous y sommes disposés. Néanmoins, la DGCL n'est pas le seul acteur concerné. Ce sujet concerne également la DGFIP qui dispose de l'ensemble des comptes de gestion et éventuellement le Trésor.

La DGCL rédige chaque année un rapport sur les finances locales qui est présenté au Comité des finances locales en juillet. Celui de cette année comportera un focus sur l'endettement des collectivités locales.

3. Le financement des APUL (Administrations publiques locales) dans la comptabilité nationale

Anne-Claude VANDERMOLEN, Banque de France

La comptabilité nationale constitue un cadre comptable harmonisé permettant une représentation de l'activité économique et financière du pays. Ces données sont présentées dans les comptes nationaux par secteur institutionnel (institutions financières, entreprises, administrations publiques et ménages).

Les comptes nationaux distinguent les comptes non financiers établis par l'Insee des comptes financiers établis par la Banque de France. Les comptes non financiers de l'Insee portent sur la production, la valeur ajoutée, le PIB, le revenu disponible et la consommation. Pour les administrations publiques locales, ces comptes correspondent au calcul des recettes, des dépenses et de la dette. Les comptes financiers établis par la Banque de France portent sur les avoirs et les engagements des différents secteurs institutionnels, en flux et en stocks. Les comptes concernant les administrations publiques sont calculés sur la base des informations communiquées par la DGFIP. Les comptes nationaux emploient la notion d'administration publique locale, qui couvre un périmètre plus large que la collectivité locale parce qu'il inclut les autres regroupements tels que les syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU) ou à vocation multiple (SIVOM) ainsi que les chambres de commerce ou d'agriculture.

Le besoin de financement et le budget des administrations publiques locales ont évolué sous l'effet des réformes de la décentralisation mises en place depuis le début des années 80. Leurs dépenses et leurs recettes ont fortement augmenté au fil du transfert des compétences accompagné des budgets et des charges correspondantes. Le besoin de financement total des administrations publiques locales est ainsi passé de 30 à 220 milliards d'euros entre 1980 et 2010, soit de 6 à 12 points de PIB. Sur cette période, les administrations publiques locales ont été en déficit hormis entre 1997 et 2002. Après un pic en 2008, le besoin de financement a nettement diminué en 2009 et 2010.

S'agissant du financement, les administrations publiques locales recourent essentiellement au crédit bancaire à long terme. Après avoir été négatifs entre 1997 et 2002, les flux de financement ont fortement augmenté jusqu'à atteindre un pic en 2008 avant de diminuer.

La réduction des flux de financement en 2009 et 2010 correspond à un infléchissement des dépenses de fonctionnement et à une réduction des dépenses d'investissement.

La vision trimestrielle montre une forte baisse des flux de financement à partir de début 2010, passant de 10 à 4 milliards d'euros entre le premier trimestre 2010 et le troisième trimestre 2011, avant de remonter à 5 milliards d'euros fin 2011.

La dette Maastricht (dette consolidée et en valeur nominale) est passée de 31 à 166 milliards d'euros entre 1980 et 2011. En points de PIB, son augmentation est relativement contenue puisqu'elle passe de 6,9 à 8,3 % sur la même période. La dette Maastricht en points de PIB a connu une forte baisse entre 1995 et 2004, passant de plus de 9 % à moins de 7 %, avant de remonter pour se stabiliser à 8,3 % depuis 2009.

La dette Maastricht des administrations publiques locales équivaut à moins de 10 % de l'endettement global de l'Etat. Elle représente 4 années de leur épargne brute et 75 % des recettes annuelles.

Le mode de financement des administrations publiques locales est stable depuis 30 ans, avec un recours au crédit bancaire long terme pour 95 % du total du financement, soit 160 milliards d'euros en 2011. La part du financement de marché (titres de créance) est faible à 3,5 % de l'encours de dette en 2011. Enfin, la dette bancaire des administrations publiques locales représente 75 % de la dette bancaire totale des administrations publiques, qui se financent essentiellement sur les marchés.

Jean-Paul POLLIN

Cette situation est probablement appelée à évoluer sachant que les banques rechignent désormais à financer les collectivités locales et que certaines collectivités locales commencent à recourir davantage aux marchés. Il est donc important de suivre ces évolutions. En outre, les collectivités locales semblent dire que le coût des emprunts bancaires a beaucoup augmenté.

Alain TOURDJMAN

Le choix collectif d'orienter le financement de l'économie vers les marchés, qui procède des ratios de liquidité déterminés par Bâle 3, met en difficulté les emprunteurs nets de ressources extrêmement longues et marquera particulièrement les collectivités locales. Par conséquent, la part de financement par titres est probablement appelée à croître fortement. Pour sa part, le groupe BPCE s'est fixé pour objectif de maintenir son niveau d'encours sur les collectivités locales.

Jean-Paul POLLIN

Je suis moyennement d'accord avec votre analyse sur l'orientation vers les financements de marché. Quoi qu'il en soit, les collectivités locales sont confrontées à un réel problème de financement. D'où l'importance de suivre les sources de financement des collectivités locales, la maturité de la dette et les coûts de financement.

Alain DUCHATEAU

La problématique d'un éventuel *credit crunch* des collectivités locales se posait déjà en 2011. Néanmoins, la croissance des crédits s'est poursuivie en 2011 en dépit des difficultés de certains acteurs. Ce sujet doit donc faire l'objet d'attentions en 2012. La Banque de France continuera de publier ses statistiques de crédit aux collectivités locales à un rythme trimestriel sur son site.

Par ailleurs, le *pricing* sera probablement réajusté sous l'effet des contraintes de liquidité qui s'imposent aux banques. Néanmoins, un *repricing* est moins grave qu'un *credit crunch* et à ce jour, les chiffres dont nous disposons n'indiquent pas de *credit crunch*.

Sandy FRERET, Assemblée des Départements de France

Je souhaite faire part de nos remarques sur les statistiques relatives aux finances locales.

Le problème ne porte pas tant sur le nombre de producteurs de statistiques relatives aux finances locales (DGCR, DGFIP, Insee, DG Trésor) que sur les faiblesses dont ces données souffrent encore aujourd'hui, s'agissant notamment de la clarification des concepts et des données attachées.

Par exemple, la réforme de la taxe professionnelle a créé des fonds de péréquation horizontaux entre les collectivités locales et il s'avère que les prélèvements auxquels sont soumises les collectivités locales sont comptabilisés comme des dépenses. Or le fait que la statistique des dépenses inclue des réductions de recettes pose problème aux utilisateurs de données qui ne peuvent retraiter ces prélèvements.

Par ailleurs, dans le cadre de la décentralisation, l'Etat a transféré des éléments de fiscalité aux collectivités locales tels que la taxe intérieure sur les produits pétroliers, les droits de mutation à titre onéreux ou la taxe spéciale sur les conventions d'assurance. Ces éléments sont considérés dans le budget de l'Etat comme un transfert financier de l'Etat aux collectivités locales. Par conséquent, le rapport sur l'effort financier de l'Etat en faveur des collectivités locales comptabilise cette fiscalité transférée alors qu'elle ne constitue pas un effort financier au sens de dotation. La comptabilisation de ces transferts financiers parmi les recettes donne donc une interprétation erronée.

Enfin, il serait nécessaire de préciser les méthodes de consolidation de la dette Maastricht, qui peuvent amener à des interprétations statistiques ambiguës. Quelques éclaircissements sur ces méthodes pourraient aider à mieux comprendre les statistiques sur la dette, les dépenses et les recettes. Le problème de la définition du périmètre de dépenses et de recettes de chacun des acteurs se pose également pour les co-financements entre l'Etat et les collectivités locales.

Il serait donc nécessaire de clarifier et de rendre plus robustes les statistiques relatives aux finances locales.

Jean-Paul POLLIN

Pour l'essentiel, vos remarques s'adressent à la Commission Territoire, à laquelle vous serez certainement invitée.

4. Proposition d'avis

Dalila VIENNE propose le projet d'avis suivant :

« *Le Conseil a pris bonne note des statistiques disponibles sur le financement des collectivités locales.*

Il souhaite la mise à disposition publique d'une information agrégée sur la structure et les conditions de leur endettement.

Il demande qu'un nouvel échange ait lieu, en présence de représentants des collectivités locales et des producteurs concernés sur les statistiques qui seraient nécessaires pour cela. »

L'avis est adopté.

III. Crédits aux PME-TPE - Premiers résultats de la collecte trimestrielle

Sylvain GOUTERON, Banque de France

Il existe deux sources de données sur les crédits aux PME, à savoir la collecte mensuelle de la direction des entreprises de la Banque de France, qui donne lieu à une publication dans un Stat Info mensuel, et la collecte trimestrielle réalisée pour le compte de l'Observatoire de l'épargne réglementée, qui fait l'objet d'une publication dans le rapport annuel de l'OER.

D'après les données de la Banque de France, les crédits aux PME enregistrent des taux de progression relativement élevés en ligne avec ceux des crédits à l'ensemble des entreprises. En février 2012, le taux de croissance annuel des crédits s'élevait à 4,3 % pour l'ensemble des PME, avec une distinction entre les crédits aux PME appartenant à un groupe, qui enregistrent un taux de croissance supérieur à ceux des crédits aux PME indépendantes. Ces taux sont beaucoup plus élevés que dans les autres pays de la zone euro pour lesquels des statistiques sont disponibles et plus élevés également que le rythme de progression du PIB nominal, ce qui dément l'idée d'un *credit crunch*.

Jean-Paul POLLIN

Le taux de croissance des crédits aux PME appartenant à un groupe a baissé plus significativement que celui des crédits aux PME indépendantes en 2011, ce qui peut paraître paradoxal.

Sylvain GOUTERON

Nous pouvons également considérer que le taux de croissance des crédits aux PME appartenant à un groupe, à 6 % à fin 2011, est presque trop élevé dans la conjoncture actuelle.

Daniel GABRIELLI, Banque de France

La baisse du taux de croissance des crédits aux PME appartenant à un groupe peut s'expliquer par le recours accru des groupes aux émissions de titres.

Sylvain GOUTERON

La collecte trimestrielle sur les crédits aux TPE a été mise en place à la demande du Secrétaire d'Etat au commerce et aux PME au deuxième trimestre 2011. A ce jour, trois exercices ont été réalisés. Les déclarants sont les cinq principaux groupes bancaires, auxquels s'ajoute OSEO. La collecte porte sur les encours et les flux de crédits nouveaux. Elle donne lieu à une publication trimestrielle sur le site de la Banque de France jusqu'à un mois et demi après la fin de l'échéance.

Les micro-entreprises sont les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à deux millions d'euros, y compris entrepreneurs individuels et sociétés civiles immobilières. Les données sont collectées sur l'ensemble des crédits mobilisés.

Le dernier exercice a donné lieu à une tentative de meilleure segmentation des TPE et de typologie de crédits, en essayant de distinguer les crédits de trésorerie des crédits d'investissement.

L'encours des crédits aux micro-entreprises s'élève à 211 milliards d'euros à fin décembre 2011, en légère hausse par rapport au troisième trimestre 2011, excluant l'idée d'un *credit crunch*. Il est rassurant de constater que les crédits à l'investissement hors immobilier représentent près des deux tiers de l'encours. Seuls les crédits de trésorerie s'inscrivent en recul, ce qui est normal dans la conjoncture actuelle.

Les flux de crédits nouveaux sont en léger repli à fin 2011 par rapport au troisième trimestre 2011. Néanmoins, la situation de la distribution du crédit aux TPE est loin d'être alarmiste. Les crédits à l'investissement hors immobilier représentent 47 % de la production nouvelle de prêts aux micro-entreprises.

Jean-Paul POLLIN

Cette enquête comporte-t-elle des données sur les conditions de crédit, les taux notamment ?

Sylvain GOUTERON

Elle n'en comporte pas. En revanche, nous disposons par ailleurs de données concernant les taux de crédits nouveaux accordés aux sociétés non financières dont le crédit est inférieur à 250 000 euros. Ces données ne montrent pas de renchérissement du coût du crédit.

Jean-Marc BEGUIN

Il me semble que la Direction des entreprises de la Banque de France classe les PME filiales d'un groupe en fonction de la taille du groupe auquel elles appartiennent.

Jean-Pierre VILLETTELE

C'est le cas. Nos statistiques ne reprennent pas encore la catégorisation des entreprises au sens de la LME. Nous essaierons de le faire au début de l'année prochaine.

Jean-Paul POLLIN

Les banquiers confirment-ils le constat qui ressort de ces enquêtes ?

Alain TOURDJMAN

Les banques continuent de jouer leur rôle, en particulier auprès des acteurs économiques qui n'ont pas les moyens d'accéder aux marchés financiers.

Une autre étude de la Banque de France présentée en juin lors d'un colloque sur les PME a également montré l'absence de *credit crunch*, y compris au plus fort de la crise. Seules les PME dépendantes d'un groupe ont vu leur recours au crédit baisser, en contrepartie d'une hausse de 15 % du recours au financement par titres.

Henri CHEYNEL

Le taux de croissance des crédits aux PME appartenant à un groupe était très élevé en 2011. La baisse de fin 2011 constitue donc un retour à une situation normale. Par ailleurs, cette baisse peut préfigurer une évolution de la structure de financement.

L'accès des PME aux marchés se joue au sein de la BFI. C'est pourquoi la question de la séparation de la banque de détail et de la BFI doit être étudiée avec prudence. C'est au sein de la BFI qu'il faut distinguer les activités contribuant à l'économie réelle des autres activités.

Proposition d'avis

Dalila VIENNE propose le projet d'avis suivant :

« Le Conseil souligne l'importance du suivi trimestriel des crédits aux PME-TPE mis en place par la Banque de France, qui permet un suivi objectif de l'évolution des crédits aux entreprises et apprécie que celui-ci fasse l'objet d'une communication régulière. »

Alain DUCHATEAU

Il convient de distinguer le suivi mensuel des PME du suivi trimestriel des TPE.

L'avis est reformulé comme suit :

« Le Conseil souligne l'importance du suivi mensuel des crédits aux PME et du suivi trimestriel des crédits aux TPE mis en place par la Banque de France, qui permet un suivi objectif de l'évolution des crédits aux entreprises. Il apprécie que celui-ci fasse l'objet d'une communication régulière. »

L'avis ainsi modifié est adopté.

IV. Le patrimoine des ménages

1. Le patrimoine des ménages dans les enquêtes de l'Insee et en comptabilité nationale

Ronan MAHIEU, Insee

Les chiffres que nous vous présentons proviennent des comptes nationaux et de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Les comptes de patrimoine sont élaborés par l'Insee pour les actifs non financiers et par la Banque de France pour les actifs et passifs financiers.

A fin 2010, le patrimoine des ménages s'élève à 7 409,9 milliards d'euros d'actifs non financiers dont 50 % de terrains bâtis, 3 925,8 milliards d'euros d'actifs financiers et 1 232 milliards d'euros de passifs financiers, soit un total de 10 103,6 milliards d'euros.

Le patrimoine net des ménages a sensiblement augmenté depuis 1996, passant de moins de 5 années à 7,5 années de revenu disponible brut. Cette croissance a été surtout nourrie par les actifs non financiers, essentiellement l'immobilier, passés de 3 à près de 6 années de RDB. Les actifs financiers sont quasiment stables. Les passifs financiers sont passés de 0,7 à 1 année de RDB, sachant qu'ils servent à financer les acquisitions de biens immobiliers. La croissance des actifs non financiers est liée à celle de la part des terrains bâtis, passée de 20 à 50 % du patrimoine non financier entre 1996 et 2010. Par conséquent, l'envolée du patrimoine immobilier résulte moins d'un accroissement des volumes bâtis ou des prix de la construction que d'une forte appréciation du prix du foncier.

Les actifs financiers détenus par les ménages se caractérisent par une baisse d'une dizaine de points du numéraire et des dépôts dans les actifs financiers des ménages et une hausse symétrique de la part des placements en assurance vie. La part des actions et titres d'OPCVM fluctue en fonction des aléas boursiers, sans dégager d'évolution tendancielle.

L'enquête Patrimoine 2010 montre des disparités très fortes dans la répartition du patrimoine. Les 1 % de ménages les mieux dotés concentrent 17 % du patrimoine total et les 10 % de ménages les mieux dotés en possèdent 50 %.

Cette très forte concentration de la distribution du patrimoine des ménages constitue un défi pour une enquête par sondage. La présence ou non d'un ménage très fortuné dans l'échantillon peut influencer sur les résultats. C'est pourquoi l'Insee a amélioré la représentation des ménages aisés dans le cadre de l'enquête Patrimoine de 2010 grâce à une probabilité de sondage beaucoup plus élevée chez ces ménages pour se prémunir de l'aléa statistique. Par ailleurs, des nombreuses innovations méthodologiques ont été apportées au questionnement de l'enquête 2010. Néanmoins, les résultats de l'enquête 2010 peuvent être retraités selon la méthodologie de 2004 afin de permettre les rapprochements.

Tous les ratios permettant de caractériser l'inégalité de la distribution du patrimoine au sein des ménages indiquent plutôt une hausse des inégalités entre 2004 et 2010. De fin 2003 à 2009, les prix de l'immobilier ont augmenté de 43 % malgré une baisse entre 2008 et 2009. Néanmoins, la part du patrimoine immobilier dans l'ensemble du patrimoine n'a pas fortement évolué. Le renforcement des inégalités est donc également porté par les actifs financiers.

Les montants d'endettement du premier décile de niveau de vie sont équivalents aux montants du patrimoine brut, ce qui signifie que le patrimoine net de ce décile est nul. En outre, l'endettement du premier décile finance essentiellement l'acquisition de biens de consommation. Les déciles suivants présentent des parts de patrimoine net clairement positifs, avec une très large prépondérance de l'immobilier à partir du

cinquième décile (71 à 79 % du patrimoine total du cinquième au neuvième décile). Au niveau du dernier décile, la part du patrimoine immobilier descend à 50 % du patrimoine total tandis que celle du patrimoine professionnel atteint 25 %.

L'amélioration de l'enquête patrimoine 2010 permet un découpage par centile du dernier décile de niveau de vie. Là encore, le patrimoine immobilier représente une part prépondérante du patrimoine des premiers centiles, pour ne plus représenter que 29 % du dernier centile dont le patrimoine se compose à 33 % d'entreprises.

Le patrimoine financier des 40 % de ménages ayant le plus faible niveau de patrimoine est marqué par une prépondérance des comptes chèques et livrets d'épargne. Celui des classes moyennes et moyennes supérieures comporte une part plus importante d'assurance-vie. Parmi les classes supérieures, la part de l'assurance vie devient prépondérante par rapport aux autres types d'actifs financiers.

Les données individuelles de l'enquête de patrimoine 2010 sont accessibles gratuitement aux chercheurs via le réseau QUETELET.

Un décompte de patrimoine par catégories de ménages utilisant les données des enquêtes de patrimoine et de la comptabilité nationale sera publié en juin 2012.

2. Le projet « Household Finance et Consumption Survey » du SECB

Frédérique SAVIGNAC, Banque de France

Le premier objectif de l'enquête Household Finance et Consumption Survey d'Eurosystème est de permettre la construction d'indicateurs de distribution du patrimoine représentatifs au niveau d'Eurosystème et par pays. Elle renseigne notamment sur la mesure des inégalités de richesse, le pourcentage de ménages propriétaires, actionnaires ou endettés et la structure des portefeuilles.

Son second objectif vise à encourager et développer les études et travaux de recherche sur les comportements patrimoniaux des ménages, les choix de portefeuilles et l'endettement, ce qui se matérialisera par une mise à disposition des données des enquêtes nationales aux chercheurs.

L'enquête HFCS a été initiée par Eurosystème en septembre 2008 suite au constat que les données agrégées sont insuffisantes pour cerner les comportements patrimoniaux des ménages. Une structure moyenne des portefeuilles donnée par la comptabilité nationale n'est pas suffisante pour comprendre l'hétérogénéité des comportements des ménages.

Par ailleurs, les banques centrales ont besoin d'informations sur la distribution de la richesse des ménages pour comprendre les conséquences macro-économiques de l'hétérogénéité de la richesse des ménages sur le financement de l'économie et la fixation des prix. Des travaux montrent que la distribution de la richesse des ménages a des conséquences sur la formation et la volatilité des prix d'équilibre et que la diversité des structures de patrimoine induit des effets différenciés de richesse sur la consommation.

Ces questions étaient déjà couvertes par des enquêtes nationales dont les enquêtes sur le patrimoine de l'INSEE, de la Banque d'Italie et de la Banque d'Espagne, ainsi que l'enquête du Survey of Consumer Finances de la Fed aux Etats-Unis, qui constitue une référence. D'autres enquêtes européennes harmonisées abordent ces questions partiellement telles que l'enquête SHARE sur les personnes de plus de 50 ans et l'enquête SILC sur les revenus. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place une enquête spécifique, qui s'appuiera néanmoins sur les enquêtes existantes. Par conséquent, la contribution française au HFCS s'appuie sur l'enquête Patrimoine.

La participation au réseau Eurosystème repose sur le volontariat. Un processus de convergence vers les standards du HFCS se met en place progressivement. Ce processus de convergence porte à la fois sur les variables couvertes, les questions méthodologiques, la fréquence et la date d'enquête.

La responsabilité de la collecte des données est confiée aux banques centrales nationales et/ou aux instituts statistiques nationaux dans certains cas. L'enquête collecte des données individuelles de ménages. Elle est représentative de l'Eurosystème ainsi que de la population dans les plus grands pays. La BCE se charge de la coordination, de la validation et de la diffusion des données, en accord avec les producteurs de données.

Les informations collectées portent sur la composition du patrimoine (actifs financiers, immobiliers, professionnels, endettement, droits à la retraite), les revenus, la consommation, les transferts

intergénérationnels (héritages, donations) et les caractéristiques socio-démographiques (composition du ménage, éducation, emploi).

Le travail du réseau a consisté à proposer une harmonisation ex ante sur la définition des variables, la méthodologie statistique, la collecte et la surreprésentation des ménages riches. A termes, les enquêtes seront réalisées selon une fréquence de trois ans. Le suivi longitudinal d'au moins une partie de l'échantillon est encouragé. Les données de la première vague ont été collectées entre 2008-2010 selon les pays. Les données devraient être disponibles début 2013 pour la communauté scientifique. Les premières analyses comparatives de la distribution des patrimoines des ménages paraîtront également à cette date.

La première vague du HFCS a permis de souligner la qualité de l'enquête Patrimoine. Elle bénéficie notamment d'un taux de réponse extrêmement élevé par rapport aux autres pays. Ces qualités s'expliquent en particulier par son caractère obligatoire (label d'intérêt général), par la légitimité de l'Insee, le recours à des enquêteurs professionnels et les efforts en termes d'échantillonnage, s'agissant notamment de la surreprésentation du haut de la distribution.

Le processus de convergence en cours porte sur l'adaptation des enquêtes nationales, qui concerne le contenu du questionnaire, le suivi longitudinal des individus, la surreprésentation du haut de la distribution, la fréquence, le calendrier et le traitement des informations collectées.

La première vague du HFCS a également permis de constater que les spécificités institutionnelles des pays constituent une difficulté à la collecte d'informations harmonisées, en particulier sur la dimension des retraites. A ce jour, le questionnaire HFCS, est essentiellement centré sur la recension de la composition du patrimoine et comporte peu de variables « explicatives » des comportements patrimoniaux, telles que les anticipations ou les préférences, qui existent cependant dans les enquêtes nationales.

Enfin, la première vague de l'enquête HFCS a constitué une première étape du renforcement des liens entre instituts statistiques nationaux et banques centrales nationales, qui sont appelés à se développer. Pour les vagues suivantes, de nombreuses banques centrales nationales ont en effet fait part de leur souhait d'associer à la collecte les instituts statistiques nationaux possédant une expérience des enquêtes sur les ménages.

Les informations sur l'enquête sont disponibles à l'adresse suivante :

www.ecb.europa.eu/home/html/researcher_hfcn.en.html

3. L'utilisation de l'enquête Patrimoine pour la contribution française au HFCS (Household Finance and Consumption Survey) : un exercice d'harmonisation

Marc CHAZELAS, Banque de France

L'enquête Patrimoine est une enquête ancienne, qui possède sa propre histoire et ses utilisateurs habituels attachés dans la continuité de la présentation des résultats, d'une périodicité de six ans et caractérisée par une adaptation poussée au contexte social français.

Le Household Finance and Consumption Survey est mis en place avec une ambition d'harmonisation européenne, voire mondiale, l'ambition étant souvent d'établir des comparaisons entre pays européens et avec les données américaines, largement utilisées par les universitaires qui étudient le comportement des ménages.

La Banque de France ayant été sollicitée dans le cadre de l'Eurosystème pour participer à cette enquête, elle a choisi de s'associer à l'Insee pour mettre au point la contribution française. L'Insee bénéficie d'une expérience importante en matière d'enquête auprès des ménages. Il présentait les garanties de sérieux et de qualité des résultats escomptées et possède une capacité à constituer des échantillons de qualité adaptée aux objectifs de l'enquête. Dans les pays sans tradition d'enquête comme l'Allemagne, la banque centrale s'est adressée à une société de sondage privée. Néanmoins, l'utilisation de l'enquête Patrimoine pour contribuer au HFCS nécessite d'harmoniser le calendrier, les modalités de l'enquête et le contenu des questionnaires.

Le processus de l'enquête comporte une phase de préparation, une phase de réalisation sur le terrain et une phase de traitement et de validation des données. Le calendrier de mise en place du HFCS est très souple et varie selon les pays. L'enquête n'est pas obligatoire mais chaque pays tient à y participer à la hauteur de ses possibilités.

Le calendrier de la deuxième vague sera plus contraignant, d'autant plus que la crise financière survenue pendant la mise en place du HFCS a pu générer des écarts entre les pays qui n'ont pas effectué l'enquête au même moment. Dans cette perspective, la Banque de France et l'Insee ont entamé des pourparlers pour aligner la fréquence de l'enquête Patrimoine sur la fréquence triennale visée pour le HFCS. Le déroulement des entretiens de la prochaine enquête devrait être réalisé en 2014. La suivante serait menée en 2017. A cette occasion, l'enquête Patrimoine sera également panéalisée en vue de réinterroger en 2017 la moitié des ménages interrogés en 2014.

Le questionnaire de l'enquête Patrimoine (112 pages) est plus détaillé que celui du HFCS (65 pages) et donc plus long à administrer (95 minutes en moyenne). Pour les ménages possédant un patrimoine important, la durée du questionnaire s'étend à plusieurs heures. La collecte des informations par types d'actifs détaillés telle qu'elle est réalisée dans l'enquête Patrimoine semble toutefois donner de meilleurs résultats. De plus, les utilisateurs réguliers de l'enquête Patrimoine sont attachés à ce niveau de détail.

En revanche, certaines variables requises par le HFCS ne sont pas collectées dans l'enquête Patrimoine, concernant par exemple la possession de véhicules, ou correspondent à des concepts différents. L'harmonisation du questionnaire français suppose donc de le compléter sans allonger la durée d'entretien et en limitant les pertes d'informations.

Par exemple, l'approche des actifs financiers par le questionnaire HFCS est le plus souvent assez globale, avec des questions du type : « *Les titres d'OPCVM mis à part, (détenez-vous/quelqu'un dans votre ménage détient-il) au moins un compte d'épargne, un dépôt à terme, un certificat de dépôt ou un autre dépôt de ce type ?* » et « *Au total, combien y-a-t-il sur ce (tous ces) comptes ?* ». L'enquête Patrimoine explore quant à elle le détail des produits financiers accessibles aux épargnants français, en questionnant de façon détaillée les ménages sur les livrets et les plans d'épargne qu'ils possèdent. Un tel degré de détail ne présente pas d'intérêt au niveau européen, les produits tels que le livret A ou le Codevi n'étant pas directement comparables avec ceux des autres pays.

En matière de crédit à l'habitat, l'enquête Patrimoine demande aux ménages accédant à la propriété de décrire un par un les emprunts en cours pour l'achat de la résidence principale, alors que le HFCS retient une approche en terme de garanties en demandant aux ménages s'ils ont des hypothèques ou des prêts dont leur résidence constitue la garantie. Or les Français n'ont pas pour habitude d'apporter leur résidence en garantie d'un emprunt finançant l'acquisition d'une voiture ou les études des enfants. Par ailleurs, le « crédit logement », système de garantie actuellement le plus utilisé en France, ne repose pas sur une sûreté réelle mais sur un dispositif de caution et n'est pas considéré comme une garantie par la BCE. Par conséquent, le questionnaire HFCS est mal adapté à la description de la situation française.

Il convient également de parfaire l'harmonisation des nomenclatures. En effet, le HFCS se réfère à la nomenclature internationale ISCO pour la description de l'activité alors que l'enquête Patrimoine se réfère parfois à des catégories difficiles à reclasser tels que les fonctionnaires de la catégorie B.

Enfin, c'est parfois l'enquêteur qui doit répondre à certaines questions du HFCS, par exemple sur l'état de l'intérieur du logement, ce qui ne fait pas partie des habitudes de l'Insee.

En conclusion, utiliser une enquête déjà existante pour assurer la participation française au HFCS présente de nombreux avantages. Des retraitements sont toutefois nécessaires pour assurer l'adéquation des réponses au questionnaire européen et des ajustements du questionnaire français sont à prévoir pour les prochaines vagues. In fine, la validation des résultats issus de l'enquête Patrimoine par la BCE est plus laborieuse que pour les pays ayant appliqué le questionnaire HFCS standard *ex nihilo*.

S'agissant de la diffusion des résultats du HFCS, la BCE centralise en 2012 les résultats des enquêtes nationales et procède à leur validation. La première publication des résultats d'ensemble du HFCS devrait intervenir au premier trimestre 2013. Des fichiers de données individuelles (anonymes) seront alors mis à disposition des chercheurs. La BCE organisera à l'automne 2013 une conférence pour présenter les premiers résultats des recherches entreprises à partir des données HFCS.

Roxane SILBERMAN, Réseau QUETELET

Pouvez-vous nous communiquer la documentation concernant les méthodes appliquées pour permettre la comparabilité entre l'enquête 2010 et l'enquête précédente ? Le fait d'avoir tiré l'échantillon dans les bases fiscales a-t-il un impact sur le niveau d'information mis à disposition des chercheurs dans les fichiers de production et de recherche diffusés par QUETELET dans le cadre d'une procédure d'accréditation relativement ouverte ? Cette question est importante sachant que les chercheurs travaillant sur le sujet du

patrimoine utilisent généralement des données très détaillées. Devront-ils désormais passer par le Centre d'Accès Sécurisé ?

Pouvons-nous également disposer de documents à diffuser aux chercheurs pour attirer leur attention sur le projet d'harmonisation avec l'enquête HFCS ? Quelles sont les procédures d'accréditation pour accéder aux données diffusée par la BCE ? Les chercheurs auront-ils accès aux enquêtes nationales par un autre biais ?

Concernant le processus d'harmonisation, je m'étonne que la France, qui possède l'enquête sur le patrimoine la plus ancienne, n'ait pas été en mesure de faire en sorte qu'elle serve de modèle au HFCS. Au-delà des conséquences en termes de continuité avec les précédentes enquêtes Patrimoine, le HFCS pose le problème de la qualité des données recueillies au niveau européen. Si j'en juge par l'enquête SILC, l'information provient de sources extrêmement différentes selon les pays (enquêtes existantes, sources administratives, enquêtes construites *ex nihilo*) avec des taux de réponse variables et une méthodologie souvent différente entre les pays et dont la qualité est très peu contrôlée. La qualité des données recueillie est très inquiétante, y compris sur des variables classiques telles que les catégories socio-professionnelles. Les chercheurs s'inquiètent donc également de la qualité des données de l'enquête HFCS.

Il est indispensable pour les chercheurs de disposer de la documentation relative à l'enquête, notamment le questionnaire traduit en Français. Une autre préoccupation des chercheurs concerne leur implication dans l'élaboration de l'enquête. Dans le meilleur des cas, les chercheurs discutent avec l'institut statistique national de leur pays. Il arrive parfois que quelques chercheurs discutent avec le niveau européen de manière bilatérale mais les chercheurs ne sont pas impliqués de façon multilatérale au processus d'harmonisation. Ce n'est qu'à la fin, quand les chercheurs récupèrent les données, qu'ils sont amenés à formuler des remarques. Le Cnis devrait être l'un des vecteurs d'un dialogue multilatéral au niveau européen dans ce processus d'harmonisation.

Les chercheurs demandent au Cnis de relayer ces remarques au niveau européen.

Ronan MAHIEU

Nous vous transmettrons la documentation qui permet d'assurer la comparabilité entre l'enquête de 2004 et celle de 2010. Les questionnaires diffèrent mais celui de 2010 a été conçu de manière à permettre la continuité avec celui de 2004. Je transmettrai à l'unité de l'Insee en charge de la production de l'enquête Patrimoine votre question concernant l'impact sur le niveau d'information mis à disposition des chercheurs dans les fichiers de production et de recherche de QUETELET.

Roxane SILBERMAN

Par ailleurs, nous souhaiterions être informés des différents types de fichiers de QUETELET et du Centre d'Accès Sécurisé. A ce jour, nous devons effectuer la comparaison nous-mêmes pour pouvoir répondre aux chercheurs.

Pierre AUDIBERT

Nous transmettrons vos questions à la personne en charge de l'unité qui réalise l'enquête Patrimoine.

Henri CHEYNEL

Je suppose que les droits à la retraite posent un problème de comparabilité au niveau européen.

Frédérique SAVIGNAC

L'Insee a été associé aux travaux de l'Eurosystème dès le lancement de la phase d'étude, a participé à l'élaboration du questionnaire et assiste à toutes les réunions du réseau Eurosystème. L'enquête Patrimoine est ancienne mais d'autres pays réalisent également des enquêtes de ce type depuis longtemps, notamment l'Italie et l'Espagne. Chaque pays était attaché à conserver la comparabilité avec ses enquêtes précédentes, d'où le processus de convergence graduelle. Dans les faits, l'enquête HFCS est inspirée de la structure de l'enquête américaine, qui avait également servi de modèle à l'enquête de la Banque d'Espagne.

La BCE prévoit de produire un rapport de qualité technique qui comparera par exemple les taux de réponse, documentera les « écarts » par rapport aux standards du HFCN. Le questionnaire et la documentation technique sont disponibles sur le site de la BCE. La phase de convergence se poursuit et des améliorations devront être apportées au cours du temps. Quoi qu'il en soit, un effort de documentation sera fourni sur la comparabilité des enquêtes nationales dans le cadre de la première vague.

La mise à disposition des données aux chercheurs est centralisée au niveau de la BCE. Des accords ont été conclus avec les producteurs de données, dont l'Insee. Les procédures d'accès sont centralisées à la BCE mais peuvent faire l'objet de spécificités nationales. Par ailleurs, l'enquête française (Enquête Patrimoine) est diffusée par le Centre Quetelet. On peut conseiller à un chercheur souhaitant mener des travaux sur les seules données françaises de passer par QUETELET pour bénéficier de l'ensemble des variables de l'enquête. En revanche, un chercheur souhaitant effectuer des travaux de comparaison internationale devra s'adresser à la BCE pour accéder aux données individuelles harmonisées pour l'ensemble des pays de la zone euro. Cette base comportera les variables françaises retraitées, moins détaillées que dans la version « Enquête Patrimoine ». Par exemple, le niveau d'anonymisation étant harmonisé pour l'ensemble des enquêtes nationales, certaines variables peuvent avoir un niveau d'anonymisation plus élevé avec les données HFCS qu'avec les données de l'enquête Patrimoine.

Les chercheurs sont impliqués dans la réalisation de l'enquête depuis le début au niveau de la Banque de France, où une équipe de chercheurs recourt aux conseils de consultants universitaires académiques extérieurs, au niveau du groupe de travail de l'Insee sur l'enquête Patrimoine, qui associe les utilisateurs à l'élaboration du questionnaire, et au niveau de l'Eurosysteme qui associe à ses travaux des chercheurs réputés sur le sujet au niveau international.

S'agissant des retraites, la France n'est en mesure de communiquer que les données relatives à la contribution complémentaire.

4. Proposition d'avis

Dalila VIENNE

« Le Conseil note avec satisfaction les avancées de la statistique pour décrire le patrimoine des ménages ainsi que leurs comportements financiers.

Il suivra avec attention les travaux de décomposition de ce patrimoine par catégories de ménages.

Il encourage l'étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee pour assurer la participation française au projet Household Finance and Consumption Survey qui permettra un important développement des comparaisons internationales des comportements des ménages.

Il recommande cependant que cette opération ne se fasse pas au détriment des besoins exprimés au niveau national et garantisse un accès aux chercheurs. »

Roxane SILBERMAN

Je suggère d'insister sur l'association des chercheurs à l'ensemble du processus d'harmonisation, tant au niveau français qu'europpéen.

Marc CHAZELAS

Des chercheurs réputés participent au réseau piloté par la BCE. Luc Arrondel y représente la Banque de France. Par ailleurs, une procédure a été prévue pour organiser et favoriser l'accès des chercheurs de tous les pays à la base de données.

Les données sont en cours de validation. Début 2013, la BCE publiera des résultats synthétiques et ouvrira les bases de données aux chercheurs, qui devront déclarer un projet de recherche selon une procédure légère. L'Insee a accepté de déléguer à la BCE la responsabilité de l'accès aux données françaises.

Jean-Paul POLLIN

Est-il encore possible d'associer les chercheurs à l'élaboration du questionnaire ?

Frédérique SAVIGNAC

Il est prévu d'adapter le questionnaire aux demandes des utilisateurs.

Marc CHAZELAS

Le questionnaire de la vague de 2014 est figé.

Du point de vue de la BCE et du SEBC, l'enquête HCSP est orientée vers la recherche sur le comportement économique des ménages.

Le dernier paragraphe est reformulé ainsi :

« Il se félicite de la prise en compte des préoccupations des chercheurs dans la définition de l'enquête et de l'ouverture des données qui leur sera proposée. »

L'avis est adopté.

V. Conclusion

Jean-Paul POLLIN

Merci à tous pour votre participation. Nous nous retrouverons en novembre. Nous reviendrons sur les sujets dont nous avons discuté aujourd'hui et parlerons également du bouclage macro-financier, de la balance des paiements et de la détention de titres par les non-résidents.

La séance est levée à 17 heures 50.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Rapport du groupe de travail du Cnis : « Lignes de métiers bancaires »